

2015-01-12 : Procès-verbal d'une séance ordinaire, tenue au lieu des sessions, le lundi 12 janvier 2015 à 20 h et à laquelle assistent, sous la présidence de Monsieur le maire Simon Boucher, les membres du Conseil suivants : Mesdames Julie Ricard et Nathalie Talbot ainsi que Messieurs Patrice Pinard, Yanick Blier, Michel Bernier et David Deshaies.

Monsieur le maire Simon Boucher préside l'assemblée. La séance est ouverte à 20 h. Monsieur Matthieu Levasseur, directeur général, agit à titre de secrétaire.

ÉTUDE DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté avec l'ajout du point suivant :

11.1 Comité Bon voisin bon œil

PROCÈS-VERBAUX ET SUIVI

15-0101 : **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2014**

Il est proposé par le conseiller Michel Bernier que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2014 soit adopté tel que soumis.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0102 : **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2014**

Il est proposé par la conseillère Julie Ricard que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2014 soit adopté tel que soumis.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

DEMANDES SPÉCIALES

Messieurs Denis St-James et Julien Ricard demandent à faire les réparations nécessaires aux lumières de rue défectueuses situées sur la rue Bournival et la rue Principale.

Monsieur Réjean Boucher demande au Conseil à ce qu'il puisse avoir l'autorisation de déplacer les estrades dès le dimanche précédant la fin de semaine où se tiendra l'évènement des courses de VTT sur les terrains de la municipalité.

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS

Les déclarations des intérêts pécuniaires de Madame Julie Ricard ainsi que de Monsieur Yanick Blier sont déposées durant la présente séance.

RÈGLEMENTATION

15-0103 : **Adoption du taux de taxe foncière générale 2015**

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2 autorise l'imposition des taxes foncières, tant générales que spéciales, par simple résolution;

CONSIDÉRANT QUE selon les prévisions budgétaires présentées et adoptées lors de la séance extraordinaire du 15 décembre 2014, la Municipalité devra pourvoir pour l'année 2015 à des dépenses de fonctionnement de 2 686 670 \$;

CONSIDÉRANT QUE pour défrayer les dépenses prévues au budget 2015, déduction faite des affectations et du financement, il est requis un montant de 1 950 939 \$;

CONSIDÉRANT QUE le montant de l'évaluation municipale imposable est de 137 986 400 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller David Deshaies et résolu qu'une taxe foncière générale de 0,86 \$ (quatre-vingt-six cents) du 100 \$ (cent dollars) d'évaluation soit imposée sur tous les biens-fonds imposables de la Municipalité pour l'année 2015.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0104 : Adoption du règlement no 82-2 sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton désire modifier ses règles relatives au paiement des taxes municipales et des compensations;

CONSIDÉRANT QUE l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale autorise une municipalité à fixer le nombre de versements pour le paiement des taxes municipales et des compensations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Pinard que le règlement no 82-2 visant à modifier les modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations soit adopté. Le règlement permettra le paiement des taxes foncières et des compensations en six versements égaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0105 : AVIS DE MOTION – Règlement no 81-8 fixant les tarifs de compensation des différents services municipaux pour l'année 2015

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Julie Ricard qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, sera présenté pour adoption le projet de règlement no 81-8 fixant les tarifs de compensation des différents services municipaux pour l'année 2015.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0106 : AVIS DE MOTION – Règlement no 102-3 concernant la tarification pour les travaux de déneigement et l'entretien d'été de certaines rues privées pour l'année 2015

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Yanick Blier qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, sera présenté pour adoption le projet de règlement no 102-3 fixant la tarification pour les travaux de déneigement et l'entretien d'été de certaines rues privées pour l'année 2015.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0107 : AVIS DE MOTION – Règlement no 80-8 fixant le remboursement d'une partie des frais de non-résidents

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Michel Bernier qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, sera présenté pour adoption le projet de règlement no 80-8 fixant le remboursement d'une partie des frais de non-résidents dans le cadre des ententes concernant le loisir et la culture avec les villes de Warwick, de Victoriaville et de Drummondville.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0108 : AVIS DE MOTION – Règlement no 79-10-1 modifiant le règlement no 79-10 autorisant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller David Deshaies qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, sera présenté pour adoption le règlement no 79-10-1 visant à modifier le règlement no 79-10 autorisant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

DÉCISIONS

15-0109 : Taux d'intérêt sur les arrérages de taxes, compensations et autres sommes dues en 2015

Il est proposé par la conseillère Julie Ricard que soit fixé à 15 % le taux d'intérêt annuel pour l'année 2015 pour les arrérages de taxes, les compensations et les autres sommes dues.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0110 : Taux d'indexation du salaire des élus

Il est proposé par le conseiller Patrice Pinard que la rémunération des élus soit indexée de 1,2 %, selon le taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation paru dans la Gazette Officielle du Québec du 3 janvier 2015.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0111 : Taux unitaire de remboursement des frais de déplacement en 2015 pour les élus et la politique salariale

Il est proposé par le conseiller David Deshaies que soit fixé à 0,45 \$ du kilomètre le taux unitaire remboursé aux employés, aux élus ainsi qu'à toute personne autorisée par le Conseil pour effectuer des déplacements pour et au nom de la municipalité pour l'année 2015. Lorsqu'un élu ou un membre du personnel transporte une autre personne élue ou travaillant pour la municipalité, le taux est majoré de 0,07 \$ du kilomètre.

Adopté à l'unanimité des conseillers

15-0112 : Nomination d'un représentant au comité Développement durable

Il est proposé par la conseillère Nathalie Talbot que soit nommé Monsieur Yanick Blier à titre d'adjoint du comité Développement durable. Ce dernier accepte.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0113 : Nomination de représentants au comité Sécurité publique et service incendie

Il est proposé par le conseiller Yanick Blier que soient nommées Madame Nathalie Talbot à titre de responsable du comité Sécurité publique et service incendie ainsi que Madame Julie Ricard à titre d'adjointe. Ces dernières acceptent.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0114 : Nomination de représentants au comité Ressources humaines

Il est proposé par le conseiller David Deshaies que soient nommés Madame Nathalie Talbot à titre de responsable du comité Ressources humaines ainsi que Madame Julie Ricard et Messieurs Yanick Blier et Patrice Pinard à titre d'adjoints. Ces derniers acceptent.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0115 : Nomination de représentants du comité Gestion du centre communautaire

Il est proposé par le conseiller Patrice Pinard que soient nommés Mesdames Julie Ricard et Nathalie Talbot ainsi que Messieurs Yanick Blier et David Deshaies à titre d'adjoints du comité Gestion du centre communautaire. Ces derniers acceptent.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0116 : Nomination d'un représentant du comité Voirie

Il est proposé par la conseillère Julie Ricard que soit nommé Monsieur Yanick Blier en remplacement de Monsieur David Deshaies à titre d'adjoint du comité Voirie. Monsieur Yanick Blier accepte.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0117 : Nomination d'un représentant au comité Publicité et promotion

Il est proposé par le conseiller Patrice Pinard que soit nommée Madame Julie Ricard à titre de responsable du comité Publicité et promotion. Cette dernière accepte.
Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0118 : Nomination d'un représentant au comité Égouts et aqueduc

Il est proposé par le conseiller Michel Bernier que soit nommée Madame Nathalie Talbot à titre d'adjointe au comité Égouts et aqueduc. Cette dernière accepte.
Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0119 : Nomination de représentants au comité Développement économique

Il est proposé par le conseiller Yanick Blier que soit nommés Madame Nathalie Talbot à titre de responsable du comité Développement économique et Madame Julie Ricard ainsi que Messieurs Michel Bernier et Patrice Pinard à titre d'adjoints. Ces derniers acceptent.
Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0120 : Nomination du président du CCU

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en date du 7 janvier 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nathalie Talbot que Monsieur Bertrand Turgeon soit nommé à titre de président du Comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2015.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0121 : Demande de dérogation mineure – Monsieur Yannick Cournoyer

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) en date du 7 janvier 2015;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été donné le 12 décembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE les personnes intéressées à intervenir sur la demande ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation ne porte pas sur des dispositions relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation peut être qualifiée de mineure;

CONSIDÉRANT QUE l'application du règlement de zonage cause un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation n'a aucun impact sur les immeubles voisins;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont déjà été exécutés et que lesdits travaux ont fait l'objet d'un permis de construction émis par erreur par la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Ricard que soit acceptée la demande de dérogation mineure de Monsieur Yannick Cournoyer pour le lot 17C-11 du cadastre du canton de Simpson.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0122 : Mandat à l'arpenteur-géomètre – Acquisition des terrains appartenant à Monsieur Pierre Allard

CONSIDÉRANT QU'un mandat a été octroyé au cabinet Dufour Brière Notaires afin d'établir l'acte notarié pour l'acquisition du chemin privé appartenant à Monsieur Pierre Allard et situé sur le lot 18-P;

CONSIDÉRANT QU'une description technique est nécessaire afin de procéder à l'établissement dudit acte notarié;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Reynald Prince, arpenteur-géomètre, a déjà produit un plan préliminaire du susdit chemin privé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Pinard qu'un mandat soit octroyé à Monsieur Reynald Prince, arpenteur-géomètre, pour la production d'une description technique relativement au chemin privé appartenant à Monsieur Pierre Allard et situé sur le lot 18-P. Le coût pour la production du document est de 400 \$ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0123 : Acquisition d'une armoire pour le bureau administratif

Il est proposé par la conseillère Nathalie Talbot que l'acquisition pour le bureau administratif d'une armoire deux portes soit autorisée. L'armoire, d'une hauteur de 50 pouces, d'une largeur de 36 pouces et d'une profondeur de 21 pouces, sera acquise chez Mégaburo au coût de 450 \$ taxes en sus et livraison incluse.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0124 : Acquisition d'une tour informatique

Il est proposé par le conseiller Michel Bernier que l'achat d'une nouvelle tour informatique pour le directeur général soit autorisé. L'appareil, un processeur Intel Core 2 Duo 3.16 GHz, 4 Go de mémoire vive et 500 Go de disque dur, sera acquis chez Équipement M.M. Inc. au coût de 365 \$ taxes en sus. Une reconfiguration du logiciel PG Solutions, au coût de 205 \$ taxes en sus, sera également nécessaire sur le nouvel appareil.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0125 : Mandat pour la préparation des rapports financiers 2014

Il est proposé par le conseiller Patrice Pinard qu'un mandat soit octroyé à la firme RDL Proulx Inc. pour la préparation des rapports financiers audités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014. Le mandat concernera également la production des déclarations d'impôts aux différents ministères.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0126 : Offre de services pour les analyses en laboratoire de l'eau potable

Il est proposé par la conseillère Julie Ricard que ne soient plus retenus les services de l'entreprise Biolab pour les analyses en laboratoire de l'eau potable de la municipalité. Il est plutôt convenu que la proposition de services de la compagnie Environex Laboratoires environnementaux soit acceptée. Le coût total annuel pour les analyses exigées est de 626,50 \$ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0127 : Terrain de pétanque

Modifie 14-0527

Il est proposé par la conseillère Julie Ricard que la résolution n°14-0527 soit abrogée. Il est plutôt convenu qu'un paiement de 1 778,62 \$ soit transmis au Club de l'Âge d'or pour les investissements réalisés par l'organisme pour la réfection du terrain de pétanque. En contrepartie, ledit terrain de pétanque deviendra public et sera dorénavant accessible en tout temps à la population. La municipalité assumera également les charges d'entretien dudit terrain.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0128 : Nomination de représentants pour le Réseau BIBLIO CQLM

Il est proposé par le conseiller Michel Bernier que soient nommées Madame Nathalie Talbot, conseillère, et Madame Lise Désilets, coordonnatrice de la bibliothèque, à titre de représentantes officielles de la municipalité pour le Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie pour l'année 2015.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0129 : Adhésion annuelle à l'AQLPA

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec n'a pas reconduit le programme CHANGEZ D'AIR de retrait et de remplacement de vieux appareils de chauffage au bois;

CONSIDÉRANT QUE les fonds relatifs aux incitatifs du susdit programme sont épuisés depuis octobre 2013;

CONSIDÉRANT QUE la gestion du susdit programme est assurée par l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller David Deshaies que l'adhésion à l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) pour l'année 2015 ne soit pas renouvelée.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0130 : Participation à la 11e édition de la Journée Normand-Maurice

Il est proposé par le conseiller Yanick Blier que la participation de la municipalité à la Journée Normand-Maurice le 17 octobre prochain soit autorisée. Un point de dépôt pour les résidus domestiques dangereux (RDD) sera mis à la disposition des citoyens près du garage municipal. Le soutien financier pour l'édition 2015 est de 0.30 \$ par habitant, soit 480,30 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0131 : Contribution municipale au programme d'assistance financière aux loisirs des personnes handicapées

Il est proposé par le conseiller Yanick Blier qu'une contribution de 100 \$ soit octroyée à l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées du Centre du Québec (ARLPHCQ) pour le maintien du programme d'assistance financière aux loisirs des personnes handicapées. Une location gratuite de la salle communautaire est aussi offerte à l'association en cas de besoin.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0132 : Demande de participation financière de l'organisme Agri-Ressources Arthabaska-Érable

Il est proposé par le conseiller David Deshaies que la demande de participation financière de l'organisme Agri-Ressources Arthabaska-Érable soit refusée.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0133 : Compensations pour les inconvénients liés aux travaux effectués sur la route 122

CONSIDÉRANT QUE des travaux de remplacement de ponceaux ont été effectués sur la route 122 du 17 octobre au 21 novembre 2014 par le ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE lesdits travaux ont entraîné le détournement de la circulation par le 10^e et 11^e rang, la route du Portage et la rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE le rang Bord-de-l'Eau a servi également de voie de détournement pour plusieurs véhicules;

CONSIDÉRANT QUE les délais pour effectuer lesdits travaux se sont avérés plus longs que prévu;

CONSIDÉRANT QUE l'achalandage accru des véhicules pour l'utilisation des chemins publics pour ledit détour a entraîné une usure plus grande desdits chemins et un inconfort pour les citoyens concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bernier qu'une rencontre soit demandée avec des représentants du ministère des Transports et l'entrepreneur désigné pour les travaux en vue de l'obtention de compensations pour les inconvénients liés aux travaux effectués sur la route 122 entre le 17 octobre et le 21 novembre 2014.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0134 : Approbation des plans et devis pour une stabilisation du talus de la rivière Nicolet

Il est proposé par la conseillère Julie Ricard que les plans et devis pour une stabilisation du talus de la rivière Nicolet à l'endroit du lot 216-P du cadastre du canton de Horton déposés par la firme ALPG consultants inc. le 1^{er} décembre 2014 soient approuvés tel que présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0135 : Entente pour une fixation de la marge de profit sur l'huile à chauffage

Il est proposé par le conseiller Yanick Blier que la proposition de fixation de la marge de profit sur l'huile à chauffage par Énergies Sonic soit acceptée. La marge de profit sera fixée à 0.038 \$ le litre pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015. Le directeur général, Matthieu Levasseur, est autorisé, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton, à signer l'entente.

Adopté à l'unanimité des conseillers

15-0136 : Embauche d'un photographe pour la confection du site internet

Il est proposé par le conseiller Michel Bernier que l'offre de service en photographie de Monsieur Hugo Smith, des Productions Hugo, en lien avec la confection du site internet de la municipalité, soit acceptée. Le coût du service est de 400 \$ taxes en sus et comprend la prise de photographies des différents milieux et événements de la municipalité durant les quatre saisons de l'année 2015.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0137 : Acquisition de deux échelles double pour le centre communautaire

Il est proposé par la conseillère Nathalie Talbot que l'acquisition de deux échelles double pour le centre communautaire soit autorisée. Les deux échelles double, de type classe II pour usage commercial, de hauteurs respectives de 6 pieds et de 10 pieds, seront acquises chez Canadian Tire au coût total de 143,98 \$ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0138 : Tenue de courses de chevaux le 31 janvier

CONSIDÉRANT QUE les Loisirs Sainte-Clotilde ont présenté une demande pour la tenue de courses de chevaux le 31 janvier prochain sur le terrain de baseball;

CONSIDÉRANT QUE les participants fourniront au préalable une preuve d'assurance adéquate couvrant ce type d'évènement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bernier que la tenue du susdit évènement organisée par les Loisirs Sainte-Clotilde sur le terrain de baseball soit autorisée.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0139 : Remboursement pour le cellulaire de la technicienne en loisirs

Le maire Simon Boucher se retire temporairement puisque cette décision concerne un membre de sa famille. Le maire suppléant Patrice Pinard préside l'assemblée pour ce point.

CONSIDÉRANT QUE Madame Élisabeth Boucher, technicienne en loisirs, utilise son cellulaire personnel à des fins professionnelles;

CONSIDÉRANT QUE ladite technicienne n'a pas à sa disposition d'autres appareils téléphoniques pour l'exercice de ses fonctions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Ricard que le remboursement d'une partie du forfait cellulaire de Madame Élisabeth Boucher, technicienne en loisirs, soit autorisé. Le remboursement, payable par chèque, sera de 35 \$ par mois et effectif à compter du 1^{er} janvier 2015.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0140 : Acquisition d'une machine à popcorn par le comité Ados Sainte-Clo

CONSIDÉRANT QUE le comité Ados Sainte-Clo a fait parvenir à la municipalité une demande de partenariat pour l'achat d'une machine à popcorn au montant de 199,98 \$ taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Ricard que soit appliquée l'entente du 1 \$ pour 1 \$ de la politique de reconnaissance des organismes pour l'achat d'une machine à popcorn par le comité Ados Sainte-Clo.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0141 : SSI – Camion incendie

Étant donné la perte de contrôle du camion incendie survenu le 31 décembre 2014 sur le rang Bord de l'Eau;

Étant donné qu'un montant de 20 000 \$ est alloué par l'assureur pour la location d'un véhicule de remplacement;

Il est proposé par la conseillère Nathalie Talbot que la location d'un camion citerne incendie chez Camion Héloc au coût de 1 150 \$ par semaine soit autorisée.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0142 : Demande de nettoyage de la rivière du nègre pour la branche n° 34

CONSIDÉRANT l'adoption par la MRC d'Arthabaska du règlement numéro 239 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Arthabaska ainsi que la politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC d'Arthabaska lors de sa séance régulière du 18 mars 2009, lequel règlement est entré en vigueur le 8 juillet 2009;

CONSIDÉRANT la demande d'intervention faite par l'entreprise Sixpro Inc. pour le nettoyage d'une partie de la branche n° 34 de la rivière du nègre;

CONSIDÉRANT la présence de débris végétaux dans le cours d'eau;

CONSIDÉRANT la localisation des travaux situés de part et d'autre des lots 7-B-P, 7-B-2, 7-B-1 du cadastre du canton de Simpson et du lot 4 647 405, soit sur une distance d'environ 350 mètres;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande faite par Monsieur Gervais Pedneault, personne désignée par la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton, suite à sa visite terrain du 8 janvier 2015;

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer les travaux d'entretien sur la branche n° 34 de la rivière du nègre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bernier que la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton transmette la présente demande à la MRC d'Arthabaska afin d'entreprendre les travaux d'entretien qui consistent à retirer les débris végétaux dans le cours d'eau à la susdite localisation et que l'intégralité des frais liés aux travaux soit répartie au mètre linéaire entre les propriétaires bordant la branche n° 34 de la rivière du nègre.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

CORRESPONDANCE _____

ADOPTION DES COMPTES _____

15-0143 : Adoption de la liste des dépenses et des déboursés salaires

Il est proposé par le conseiller Michel Bernier que le paiement des comptes soit autorisé. La liste des comptes présentés, qui totalisent 145 554,36 \$,

dont 19 762,19 \$ en déboursés directs des salaires, est annexée à la suite de ce procès-verbal.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton.

Secrétaire-trésorier

VARIA

Monsieur le maire Simon Boucher fait état de la rencontre publique d'information qui se tiendra le jeudi 15 janvier à 20 h au bureau de la municipalité visant la mise sur pied du comité Bon voisin bon œil. Il explique brièvement les buts de la rencontre et les actions pouvant être posées par un tel comité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil répondent aux questions des personnes de l'assistance.

Monsieur Guy Girard questionne sur la possibilité de mettre sur pied des incitatifs par la municipalité pour l'achat de terrains et la construction de maisons neuves. Il présente par le fait même aux membres du Conseil un projet domiciliaire situé sur la rue du Parc.

Sur ce dernier point, la conseillère Julie Ricard propose que la présente séance soit levée. Il est 22 h 05.

Le maire,

Le secrétaire,

Simon Boucher

Matthieu Levasseur

